

Séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

L'an deux mille vingt, le lundi onze janvier à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du quatre janvier 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 13 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLÉ, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPÉ, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Absent : Didier DELORD

Excusé : Cédric LABORDE

Pouvoir : Cédric LABORDE à Jean-François THOMAS

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du 30 novembre 2020
- Communication : présentation des projets « mairesetcitoyens » et Facebook
- Facebook : Oui Non ?
- Bulletin municipal
- Finances : situation au 31 décembre 2020
- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- Projet : Accessibilité du cimetière. Création d'un parking. Création d'une station service de carburants. Demandes de subventions
- Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 144. Arrêté du Maire
- Rénovation de l'école de Viella : présentation du projet
- Information CCAA
- Questions diverses

Monsieur Louis GOMEZ a été élu secrétaire de séance.

Comme il est de coutume, avant de démarrer la réunion, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2021, aux conseillers municipaux et à leurs familles.

Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2020 : avant l'approbation du compte rendu, il est fait observation d'une erreur dans la rédaction du corps du paragraphe 6 (Fêtes de fin d'année). En effet, dans l'organisation habituelle de la manifestation du 31 décembre, seuls les Producteurs PLAIMONT sont concernés par le partenariat avec l'Association les Amis du Pacherenc de la Saint-Sylvestre ; il faut donc supprimer « la Cave de Saint-Mont ». L'erreur sera corrigée par le secrétariat et le conseiller municipal en charge de la diffusion sur le site INTERNET de la Commune de VIELLA (viella.fr). Après correction, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Communication / Comment communiquer avec nos concitoyens ?

La commission communication propose 2 moyens de communication à mettre en place sur notre commune : MairesetCitoyens et / ou Facebook.

Pour la présentation des deux outils, Monsieur le Maire donne la parole à deux conseillers : Cindy CALESTROUPAT et Patrick JACQMOT pour qu'ils expliquent les avantages et les inconvénients de chaque application.

Concernant Facebook, notoriété de l'application et maîtrise des commentaires et des membres.

Concernant mairesetcitoyens, mêmes avantages avec une utilisation centrée sur le village.

Après délibération, l'assemblée décide l'ouverture d'un compte Facebook pour la commune de Viella. Cindy CALESTROUPAT et Christophe LANGLADE se chargent de rencontrer le titulaire de la page Facebook existante sur Viella, l'objectif étant le fonctionnement d'un seul compte Facebook sur la commune.

2 – Bulletin municipal

Deux réunions de la commission communication ont été organisées. La décision de proposer un bulletin municipal a été prise. Le sommaire a été arrêté et les membres de la commission se sont répartis les articles. Ils ont choisi l'aide du journaliste qui rédigeait les bulletins de la commune les années précédentes. Une rencontre avec ce journaliste a eu lieu Mercredi 16 décembre 2020. Une première proposition de bulletin a été fournie. La commission communication travaille en vue de finaliser le bulletin.

3 – Situation financière fin décembre 2020 :

Monsieur le Maire présente les deux tableaux ci-dessous. Il précise qu'il est nécessaire d'attendre le résultat du compte de gestion 2020, fourni par le trésorier payeur, pour le comparer au compte administratif avant de le présenter pour validation au Conseil Municipal. L'assemblée n'a pas d'observation.

Point sur les finances de la commune le 31/12/20

	Dépenses		2019	Recettes		2019
	31/12/2020	Budget 2020	Dépenses	31/12/2020	Budget 2020	Recettes
	2020	2020	CA 2019		2020	CA 2019
Fonctionnement	354 591,20	465 361,72	371 819,89	476 153,12	465 361,72	456 079,87
Investissement	73 466,91	100 053,32	224 521,77	92 687,48	100 053,32	269 668,22
TOTAL	428 058,11	565 415,04	596 341,66	568 840,60	565 415,04	725 748,09
Pourcentage Fonctionnement	76,20%			102,32%		
Pourcentage Investissement	73,43%			92,64%		
Résultat	Fonctionnement		Investissement			
	476 153,12 - 354 591,20 = 121 561,92 €		92 687,48 - 73 466,91 = 19 220,57 €			
Résultat Global 2020	121 561,92 + 19 220,57 = 140 782,49 €					

	Dépenses		2019	Recettes		2019
	31/12/2020	Budget 2020	Dépenses	31/12/2020	Budget 2020	Recettes
	2020	2020	CA 2019		2020	CA 2019
Fonctionnement	50 775,70	78 808,08		78 480,89	78 808,08	
Investissement	229 048,44	251 811,49		239 776,49	251 811,49	
TOTAL	279 824,14	330 619,57		318 257,38	330 619,57	
Pourcentage Fonctionnement	64,43%			99,58%		
Pourcentage Investissement	90,96%			95,22%		
Résultat	Fonctionnement 78 480,89 - 50 77,70 = 27 705,19 €			Investissement 239 776,49 - 229 048,44 = 10 728,05 €		
Résultat Global 2020	27 705,19 = 10 728,05 = 38 433,24 €					

4 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le Maire présente : L'article L 1612-1alinéa 3 du Code Général des Collectivités territoriales précise que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Les crédits d'investissement ouverts en 2020 s'élèvent à : **100 053,32 €**. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à payer avant le vote du budget 2021, les dépenses d'investissement sur les chapitres budgétaires correspondants, dans la limite de **25 013,33 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissements selon les conditions réglementaires énoncées.

5 – Projet d'accessibilité au cimetière, de parking aux abords du cimetière et de création d'une station-service de carburants

La Mairie a reçu plusieurs courriels de Monsieur CHIABRANDI. Ce dernier indique son accord et celui de ses partenaires pour créer la station-service de carburants à Viella. Il précise qu'il viendra sur place début 2021.

Trois dossiers de demande de subventions ont été envoyés respectivement à :

- la Préfecture du Gers à AUCH au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée à TOULOUSE,
- le Département du Gers à AUCH.

Chacun de ces services a des critères d'éligibilité et des taux différents ; il convient d'attendre les accords avant l'engagement des travaux, sauf autorisation sur demande expresse de la Mairie.

Après ces informations fournies par le Maire, un conseiller municipal souhaite prendre la parole pour expliquer son désaccord sur ce projet ; il fournit les motivations qui justifient son opposition : le village n'a pas un réel besoin de station-service, préjudice esthétique occasionné par le projet, doute quant à la pérennité d'une station-service et risque de se retrouver avec une friche.

Après l'avoir écouté, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer par un vote sur la question suivante : **Etes-vous d'accord pour que l'étude du dossier de création de la station-service soit poursuivie et menée à son terme ?**

Mr le Maire explique que le résultat de ce vote ne présage pas de la création de la station-service. La décision finale sera prise par le Conseil Municipal après analyse financière et après l'organisation d'une réunion publique à laquelle seront conviés les Viellanais.

Mr le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite un vote à bulletin secret ou non. Le choix du vote à main levée est validé.

Résultat : Votants: 14 Contre: 2 Pour: 12

Monsieur le Maire poursuit les explications sur ce projet en proposant le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD 144.

En effet, lors de la rencontre avec Mr CHIABRANDI, il a été précisé que la station-service devait se trouver à l'intérieur des panneaux d'agglomération pour que la vitesse soit limitée à 50 km/h. Un arrêté du Maire est nécessaire pour déplacer les panneaux d'agglomération et préciser leur emplacement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal est favorable au déplacement des panneaux d'entrée et sortie de l'agglomération. Monsieur le Maire sollicite deux volontaires pour se rendre sur le terrain et délimiter le positionnement des panneaux. Mrs Jacques LASSERRE et Frédéric RICHEVAUX l'accompagneront pour définir l'emplacement des panneaux.

6 – Rénovation de l'école de VIELLA par la CCAA

Monsieur le Maire explique et présente au Conseil une première esquisse des travaux de réhabilitation de l'école réalisée par l'architecte désigné par la CCAA (Communauté de communes Armagnac Adour). Il précise que les effectifs des enfants sont très fragiles.

Il sera nécessaire de prévoir la peinture des façades de l'étage pour une uniformité du bâtiment.

Pour permettre la réhabilitation de l'école en maintenant les fenêtres ouvrantes, il sera opportun de déplacer la clôture de limite de propriété avec la CCAA et transférer le terrain. Un plan est porté à la connaissance de l'assemblée.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour le déplacement de limite de propriété avec la CCAA.

7 – Informations de la Communauté de communes Armagnac Adour :

* La Directrice de l'école, Madame Marie LOTIER, a quitté VIELLA depuis la rentrée des vacances de Noël. Elle occupe un poste de conseillère pédagogique à Auch. Une remplaçante a pris ses fonctions au sein de l'école. Monsieur le Maire propose d'adresser les remerciements du Conseil Municipal à Madame Marie LOTIER pour la qualité de son travail au sein de l'école de Viella, ses compétences, son professionnalisme et sa disponibilité pour les enfants. Le Conseil municipal donne son accord.

* Durant les vacances de Noël, la chaudière de l'école élémentaire était en panne ; elle a été remplacée par la CCAA.

* Voirie et Pont de l'Arricaou : trois devis ont été présentés lors du dernier Conseil communautaire. Le coût est plus raisonnable que lors de la première estimation. Les services de la CCAA sont en attente des autorisations pour programmer ces travaux qui devraient être réalisés en 2021.

* Le programme voirie 2021 est présenté au conseil. Les travaux seront réalisés par la SOGEBEA.

* Mr Frédéric RICHEVAUX informe le Conseil Municipal qu'un glissement de terrain s'est produit le long de la voie communale « Chemin de Bégour ». Des travaux doivent être effectués en urgence. Il se charge d'organiser ces travaux avec une entreprise.

8 - Questions diverses :

* Vente de matériel communal : La commune est propriétaire d'une remorque et d'une bennette qui ne sont plus utilisées. Plusieurs Viellanais proposent d'acheter ce matériel. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour la mise en vente. Il propose que la vente se fasse au plus offrant avec un prix plancher de 400€ pour la remorque et de 100€ pour la bennette et que les offres soient reçues en Mairie sous pli cacheté. La commission Appel d'Offres devra se réunir pour ouvrir les plis et attribuer le matériel. Le conseil municipal donne son accord.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion ce lundi 11 Janvier avec les services du département pour reprendre l'étude de la réfection des routes départementales dans la traversée du village. Les services ont proposé une nouvelle étude en prenant en compte les travaux envisagés par le SDEG dans le cadre des programmes d'amélioration esthétique et renforcement du réseau électricité et éclairage public, Rues des Ecoles et Yvette Sourdois dans un premier temps puis Avenue de la Barade ensuite. Un nouveau dossier sera présenté dans le courant de l'année.

* Le drapeau de 1870 a été expédié pour sa restauration. La dépense sera prise en charge par les Producteurs Plaimont dans le cadre de leur manifestation relative aux « Barriques d'or ».

* Le Courrier annuel de l'INSEE sur le recensement de la population indique une population de 522 habitants à VIELLA au 1^{er} janvier 2021. Monsieur le Maire précise qu'il fait une mise à jour régulière du recensement et compte 547 habitants et bientôt 552. En raison de la crise sanitaire, il est à prévoir que le recensement réel organisé par l'INSEE n'aura pas lieu en 2021 selon la programmation normale.

* Le logement communal T4 de l'ancienne école des filles sera loué au 1^{er} février 2021 pour 420€ mensuels.

* La facturation de l'assainissement collectif concernant le second semestre 2020 sera faite courant janvier 2021. Le compte rendu du Conseil syndical du SIEBAG permet de comparer les prix avec les communes voisines.

Prestations et Services	Part Fixe	Part variable / m3
Barcelonne du Gers	50,50 €	0,92 €
Lupiac	165,00 €	1,80 €
Saint-Germé	70,00 €	1,18 €
Saint-Mont	131,00 €	1,74 €
Viella	130,00 €	1,74 €

* La dépose des illuminations du village sera faite mercredi 13 janvier 2021. Mr Christian FROUIN est volontaire pour aider Mr le Maire et l'équipe technique.

* Un arbre dans chaque commune

Monsieur le Maire propose de participer à une opération lancée par une association (Site de l'opération : <https://innovons-ensemble.org>) afin de compenser les émissions de CO2. Il est proposé à chaque commune de planter un arbre. Chaque commune choisit le type d'arbre en fonction du sol. Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers pour poursuivre l'engagement déjà pris et pour réaliser cette opération avec les enfants des écoles. Certaines communes renouvellent l'opération lors de chaque rentrée scolaire. Il s'agira de trouver l'emplacement pour réaliser cette plantation chaque année.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire d'organiser et de réaliser la plantation annuelle d'un arbre avec les enfants de l'école.

* Masques pour l'école :

Comme convenu lors de la dernière réunion du Conseil, des masques ont été distribués à tous les enfants de l'école. Pour information, un article est paru dans la Dépêche du Midi le 05 Janvier 2021.

* Sentiers de randonnées :

Monsieur Frédéric RICHEVAUX se charge d'organiser une rencontre avec Mr MERLOU propriétaire des parcelles sur lesquelles était implantée une voie communale et Mrs DELUC Éric et Florent, fermiers des parcelles, en vue d'obtenir le déplacement de la clôture électrique en bordure de parcelle pour permettre le passage du chemin de randonnée.

Il se chargera également de l'organisation d'une corvée pour rétablir le sentier de « L'Estremdébat »

* Dans le cadre de la vaccination COVID 19, il est envisagé d'aider les personnes qui le souhaitent pour les démarches informatiques et la prise de rendez-vous. La CCAA sera interrogée au sujet d'une aide dans le cadre du transport à la demande, des personnes isolées souhaitant se rendre sur les lieux de la vaccination.

* Un conseiller municipal fait remarquer que l'on constate de très nombreux « Nids de Poules » sur les voies communales. Monsieur le Maire indique qu'un relevé des « Nids de Poules » a été effectué par les agents sur l'ensemble des voies communales. Ce relevé a été transmis à la CCAA pour demander une intervention urgente. Une rencontre est prévue le 12 janvier avec le Vice-président de la CCAA chargé de la voirie, la question de la mise en place de COMPOMAC pour boucher ces trous sera posée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant terminés, la séance est close à 20 heures 30.